



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC

AVIS PUBLIC

Avis public est donné de ce qui suit:

Lors de la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2019, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 271-2019 intitulé,***
- ***RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 700 000.00 \$ ET UN EMPRUNT DE 700 000.00 \$ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION RESTANT À EFFECTUER SUR LA LONGUEUR DE 1 390 MÈTRES DU CHEMIN DES RIVERAINS.***

Donné à Preissac, ce seize décembre, deux mille dix-neuf.

Gérard Pétrin
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Gérard Pétrin, directeur général de la municipalité de Preissac, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 16 décembre 2019.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 16 décembre 2019.

Gérard Pétrin
Directeur général
